

P2100199 Addenda No 1

L'information ci-dessous est publiée en réponse à des questions reçues au sujet de la demande de soumissions.

Remarques :

Les demandes de renseignements reçues après le 28 juillet 2021 ne seront pas nécessairement répondus.

Voici l'adresse de courriel pour les soumissions : tenders-soumissions@acoa-apeca.gc.ca.

Références :

Selon le critère obligatoire O6, il faut fournir trois références distinctes attestant de la capacité d'examiner et d'évaluer des programmes de développement des destinations, ainsi que trois références distinctes confirmant l'expertise en matière de développement des communautés autochtones. Toutefois, une même référence pourrait confirmer les deux capacités. Cela signifie que le nombre minimal de références distinctes est de trois.

Voici les exigences en matière de documentation pour chaque référence :

- a) Nom du client
- b) Adresse courriel actuelle du client
- c) Brève description des travaux réalisés
- d) Date(s) et durée du projet

Veuillez indiquer dans votre réponse quelle capacité que chaque référence est en mesure de témoigner.

Pour les critères cotés C5 et C6 aux pages 28 et 29, les soumissionnaires peuvent fournir deux lettres distinctes (une pour chacun des critères) ou, ils pourraient soumettre une lettre seulement, répondant à la fois aux critères C5 et C6. Les lettres peuvent venir des mêmes références fournies pour les critères M6 (voir ci-dessus) ou elles peuvent être d'une nouvelle source.

Le soumissionnaire doit indiquer clairement quelle(s) section(s) de la soumission font références à chacun des critères à être évalués.

Déplacements

Toutes les réunions nécessaires, y compris celles qui ont lieu pour présenter des conclusions à la haute direction, seront tenues virtuellement ou pourront l'être.

Les soumissionnaires déterminent si des déplacements sont nécessaires pour effectuer le travail prévu dans le plan proposé dans leur proposition technique, et les coûts connexes doivent être inclus dans la proposition financière totale.

Date prévue d'attribution

Aucune période précise n'est fixée pour le processus d'évaluation et d'attribution du contrat. Selon la section 2.1 de la demande de soumissions, les soumissions demeurent valides pour une période de 90 jours après la clôture.